

Joufflet?
DISCOURS

SUR LES MOYENS
DE BIEN GOVVERNER
& maintenir en paix vn Royaume, ou
autre Principauté.

DIVISEZ EN TROIS PARTIES :
*à sçavoir, du Conseil, de la Religion,
& de la Police que doit tenir
vn Prince.*

Contre Nicolas Machiauel Florentin.

À Tres-haut & Tres-Illustre Prince François
Duc d'Alençon, fils &

de la lib. de la chambre de Roy. Coll. de la Cour.

Declaration de l'Auther des Discours contre Machiauel, pour satis-
faire aux plaintifs d'aucuns Italiens.

TROISIÈME ÉDITION NOUVEL-
lement revue par l'Auther.



M. D. LXXIX.



A TRESHAUT ET TRES-
ILLUSTRE PRINCE, FRAN-
çois Duc d'Alençon, fils &
frere de Roy.

MONSEIGNEUR, estant sur
le poinct d'exposer en lumiere ces
Discours contre Machiauel, pour
descouuir aux gens d'entende-
ment de nostre nation Françoise
la source & les auteurs de la tyrannie qui est ex-
ercee en France depuis quinze ans & plus, par
ceux qui ont trop abuse tant de la minorité que
de la bonté naifue des Roys: il est aduenu, par la
grace de Dieu, que vostre Excellence a pris la
protection des loix & du bien public du Royau-
me, contre ceste tyrannie. Qui m'a occasionné
prendre la hardiesse vous dedier cest'œuvre, &
de la mettre en veue publique sous la faueur de
vostre tresillustre nom, comme chose du tout ac-
cordante & correspondante à vos heroïques &
magnanimes desseins. Car s'il plaist à vostre Ex-
cellence vous faire lire quelque fois, par manie-
re de plaisir, quelque chapitre des matieres qui
font icy traitez, vous y trouuerez beaucoup de
poincts qui non seulement sont conformes à vos
genereux & louables desseins, mais ausi approu-
uez & autorisez par plusieurs raisons & exem-



P R E M I E R E P A R T I E,
T R A I T A N T D U C O N S E I L
Q U E D O I T T E N I R U N P R I N C E.

P R E F A C E.



R I S T O T E & les autres Philosophes nous enseignent, & l'experience nous le cõferme, qu'il y a deux voyes pour parvenir à la conoissance des chotes: l'une, quand des causes & Maximes l'on vient à la conoissance des effets & consequentes: l'autre, quãd à l'opposite par les effets & consequentes nous venons à conoistre les causes & Maximes. Comme, pour exẽple, quand nous voyons la terre verdoyer & les arbres fueiller, nous conoissons par cest effect, que le Soleil (qui en est la cause) s'approche de nous: & venons à cõcevoir & entendre ceste Maxime, Que le Soleil donne vigueur de produire fruits à la terre. Et par le contraire aussi, quand nous auons conoissance de ceste cause & Maxime, nous venons à conoistre l'effect, & à conclurre la consequente, qui est, Que le Soleil approchant de nous la terre produira ses fruits: & se retirant de nous, la terre cessera de produire. Or la premiere de ces deux voyes est propre & peculiẽre aux Mathematiciens, qui enseignent la veritẽ de leur Theoremes & Problemes, par leurs demõstrations tirees de Maximes, qui sont sentẽces cõmunes, approuuees d'elles mesmes pour veritables par le sens & iugement commun de tous hommes. La seconde voye appartient aux autres sciẽces, comme à la philosophie naturelle, Medecine, Iurisprudence, science Morale, Politique, & autres, dont la conoissance procede plus communement par l'ordre resolutif des effets aux causes, & des particularitez aux Maximes generales, que



I. M A X I M E.

Le bon conseil d'un Prince doit proceder de sa prudence mesme, autrement il ne peut estre bien conseillé.



EST vne Maxime & reigle genera-
le (dit Machiauel) que le bon conseil
doit proceder de la prudence du Prin-
ce mesme, & non point que la pruden-
te du Prince naisse du bon conseil. Car si le
Prince n'est sage de soy-mesme, il ne peut estre
bien conseillé: d'autant que s'il se conseille par
vn seul en l'administration de ses affaires, diffi-
cilement rencontrera-il homme de probité &
suffisance requises, pour le bien conseiller. Et
quand bien il le trouueroit de telle qualité, il se-
roit en danger qu'il ne luy tollist son Estat: car
en matiere de regner & dominer, il n'y a pro-
bité qui puisse retenir l'ambition des hommes.
Et si le Prince imprudent se conseille par plu-
sieurs, faut qu'il face son compte d'auoir touf-
jours des conseils & opinions discordantes, les-
quelles il ne scaura accorder ny reunir. Cepen-
dant chacun de ses conseillers taschera à son pro-
fit particulier, sans que le Prince le sache conoi-
stre ne y remedier.

*Chap. 21.
du Prince*

CESTTE Maxime de prime face, semble auoir quel-
que apparence de verité: mais quand elle sera bien
examinee, on trouuera que non seulement elle n'est pas
veritable, mais aussi qu'elle est pernicieuse & de mauuai-
se consequence. Je veux donc bien presupposer qu'il est



SECONDE PARTIE,
DE LA RELIGION QUE
DOIT TENIR VN PRINCE.

PREFACE.



A P R E S auoir cy deuant discouru assez
 amplement du Conseil que doit auoir vn
 Prince, il ne viendra pas mal à propos de
 traiter de la Religion qu'il doit tenir &
 faire obseruer en son obeissance. Car c'est
 la premiere & principale chose en laquel-
 le il doit employer son Conseil, a auoir que la pure &
 vraye Religion de Dieu soit come, & estant conue qu'el-
 le soit obseruee par luy & par tous ses suiets. Machiauel
 en cest endroit, comme vn vray Atheiste & contempteur
 de Dieu, donne bien autre enseignement au Prince: car il
 veut que le Prince ne se soucie, ni la Religio qu'il tiendra
 est vraye ou faulle, ains dit qu'il doit supporter & fauo-
 riser les faulsetez qui s'y trouueont: & en vient iusques
 à ce point, cest abominable blasphemateur & meschant,
 qu'il prefere la Religion des Payens à la Chrestienne: &
 toutesfois ce liure n'est point condamné comme hereti-
 que par la Sorbonne. Mais auant qu'entrer à confuter ses
 Maximes detestables, ie veux par maniere de preface de-
 monstrer en peu de paroles la vraye resolution que le
 Prince doit auoir en ceste matiere. Ie presupposeray d'oc-
 pour vne Maxime certaine, que le Prince doit tenir la Re-
 ligion Chrestienne, come estant la senle vraye Religion,
 ainsi qu'il se void par son antiquité, simplicité, & excel-
 lence de doctrine. Car en premier lieu, lon ne peut nier
 qu'elle ne soit plus ancienne que nulle autre de toutes les
 Religions qui sont ou furent ianmais. D'autant qu'elle
 prend son fondement sur les liures de Moyse, & promes-
 ses de Dieu du Christ & Messias, contenues en iceux li-

Antiquité
 de la Re-
 ligio Chre-
 stienne.



TROISIÈSME PARTIE,
 TRAITANT DE LA POLI-
 CE QUE DOIT TENIR
 VN PRINCE.

PREFACE.

NOUS auons cy dessus disposé par ordre les Maximes de Machiauel, touchant le conseil & la Religion, & auons monstré bien au long que toute la doctrine ne téd à autre but, si non d'instruire le Prince à se gouverner à sa fátalie, sans prester l'oreille à ceux qui luy voudroyent remonstrier la verité, & à se despouiller de toute pieté, cósience & Religió. Reste maintenant à traiter la troisième partie de sádite doctrine, qui concerne la Police, laquelle contient plusieurs parties. Car elle comprend les Maximes qui concernent la paix, la guerre, la toy, promesse, iurement, clemence, cruauté, liberalité, chicheté, constance, astuce, iustice, & autres vertus ou vices, considerables aux personnes publiques & politiques. De toutes ces choses Machiauel ca traite en telle sorte, qu'il est aisé à conoistre que son but à esté d'instruire le Prince à estre vn vray tyran, & à luy enseigner l'art de tyrannie: auquel art Machiauel à la verité s'est monstré estre vn grand docteur, voire plus grád que Bartole. Car Bartole (qui est vn docteur fort renommé en droit civil) en son traité qu'il a escrit de la tyrannie, n'a point enfoncé la matiere si profond que l'ait Machiauel. Combien que en lisant ledit traité de Bartole, il semble bien que Machiauel ait appris de luy vne bonne partie de ceste sciéce: mais il l'a appliquee tout au rebours la voulant faire trouuer bône, en lieu que Bartole en parle comme de chose damnable, qu'on doit euiter & repousser de tout son pouuoir. Et pour en faire vn peu de conference,